



PRÉFET
DE
MAINE-ET-LOIRE

Angers,
le 12 septembre
2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CYANOBACTERIES EN LOIRE

LEVÉE DE L'INTERDICTION DE PÊCHE À DES FINS DE CONSOMMATION DU POISSON

À COMPTER DU 16 SEPTEMBRE 2017

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines, avec des précipitations et une baisse significative des températures, ont permis l'évolution favorable du milieu aquatique, notamment dans la Loire et le Louet.

Les amas de cyanobactéries, algues diffusant des toxines et responsables du décès de 9 chiens dans la deuxième quinzaine d'août, sont en cours de disparition du fait des températures basses et de l'augmentation du débit des cours d'eau.

Les récentes observations des milieux aquatiques et les dernières analyses d'eau ont permis au **Préfet de Maine-et-Loire de prendre ce jour un arrêté abrogeant, à compter du 16 septembre 2017, l'interdiction de pêche à des fins de consommation du poisson**, qu'il avait été amené à prendre le 22 août dernier pour prévenir tout risque d'intoxication.

Il reste cependant recommandé de bien éviscérer les poissons, même les petites fritures, avant consommation et de continuer à éviter le contact humain ou des animaux avec les zones où des amas d'algues sont encore présents.